

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le dix huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques MENUT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**

Date de convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2008**

MAIRES DÉLÉGUÉS :

St Michel l'Ecluse et Léparon : Mr Jean-Pierre ARNAUDINAUD

St Michel de Rivière : Mr Jean-Claude POINTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

La Roche-Chalais : MM. BONNET, VIAUD, Adjoints, MM. DELAVIE, De GILBERT, ESPAGNET, BENOIT-BARNE, NEIGE, Mmes OUARY, DUMON, SHARPE, Conseillers Municipaux.

Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon : Mmes GRANGE, M BONNEAU, Adjoints, M. TALON, Mme VOINEAU, Conseillers Municipaux.

Saint-Michel-de-Rivière : MM. GOBIN, MAILLETAS, Adjoints, MM. PEYRONT, DUBET, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme DALY qui donne procuration à M. MENUT, Maire
M.DUVAL qui donne procuration à M. DUBET Gérard

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : M. ATEs, M. BEAUVAIS, M. BERTEAU, Mme CROUIGNEAU, M. DUVAL, Mme GAUTRIAS, M. GOUZILH, M. VILMIN

MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSES : M. MASSE, Mme PEILLET, M. MOYEN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aline GRANGE

Il est demandé à l'assemblée de faire modifier le compte rendu de la séance du 20 novembre 2008 comme suit :

- Location salle des fêtes de St Michel de Rivière :
100 € sans le chauffage et + 50 € avec chauffage
- Insérer un titre : « Extension de l'eau potable à la Moulinasse »

Messieurs les maires délégués demandent que le compte rendu soit approuvé par eux avant de le faire diffuser. Le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance.

Monsieur le maire sollicite les élus pour ajouter à l'ordre du jour deux points. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A) CONVENTION AVEC Monsieur RUMPF

Lors de la séance du 2 octobre dernier, le conseil municipal devait se prononcer sur la convention de passage pour le chemin piéton le long de la Dronne. Monsieur le maire donne lecture de la convention, il explique que les clauses sont un peu différentes de celles de Monsieur BUSSON, il est demandé au conseil municipal de désigner monsieur le maire pour signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention.

B) CONVENTION SDE – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du SDE concernant une adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, il rappelle à ses collègues que les marchés d'énergies sont totalement ouverts à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007 et précise que nous avons jusqu'au 1^{er} juillet 2010 pour choisir notre fournisseur de distribution d'énergies.

Ce groupement a pour objectif l'achat d'énergie pour les communes adhérentes et volontaires de la Dordogne et prévoit en outre l'achat d'énergie renouvelable pour un taux minimum de 15%.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le maire à signer cette convention et à joindre les factures d'énergie électrique tarifs bleus, tarifs jaunes pour les années 2006, 2007, 2008.

1) REGLEMENT INTERIEUR – RESTAURANT SCOLAIRE

Le maire propose aux élus de se prononcer sur le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire de la commune.

Il est demandé de ne pas mettre de nom de responsable et de le faire distribuer dès la rentrée de janvier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte ce règlement.

2) EMPRUNT LOTISSEMENT BATIER

Le maire rappelle aux élus que l'aménagement du lotissement de « Batier » fait l'objet d'un budget annexe et que ce dernier prévoyait, en attente des recettes de la vente des lots, un emprunt de 200 000 €uros. Il précise que jusqu'alors, c'est le budget communal qui a fait office de trésorerie sur ce budget.

Une consultation auprès de quatre organismes bancaires a été réalisée. Il est demandé aux élus de se prononcer sur la proposition retenue par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la proposition du choix de la commission des finances et autorise monsieur le maire à signer les pièces nécessaires.

A savoir : emprunt de 200 000 € auprès du CRCAM Charente-Périgord au taux de 4,4% ramené à 3,94% pour une échéance rapprochée, durée 15 ans.

3) RETRAIT DE LA COMMUNE D'ECHOUGNAC DU SYNDICAT DRONNE DOUBLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune d'Echourgnac a demandé son retrait du Syndicat Dronne Double. Le Syndicat Dronne-Double a délibéré favorablement à leur demande.

Cette décision doit être notifiée et approuvée par les autres communes membres conformément à la législation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte ce retrait.

4) AVIS SUR RENOUELEMENT ET EXTENSION D'UNE CARRIERE à LA BARDE DURANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte sur la commune relative à la demande de renouvellement et d'extension de la carrière sise à LA BARDE, commune limitrophe à St Michel de Rivière. Dossier consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable.

5) FIXATION DU TAUX DES PROMUS - PROMOUVABLES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007, le taux de promotion des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade doit être fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire. Ce dernier a été saisi pour émettre cet avis. Il est proposé au conseil 100 %

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de monsieur le maire.

6) CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

Le maire informe les élus que la Caisse d'Allocations Familiales de la DORDOGNE participe aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs sans hébergement à la condition que la convention soit signée entre la commune et l'organisme.

Il indique qu'une réunion a précisé les modalités de la participation financière et que cette dernière est obligatoirement versée à une collectivité territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte par principe cette décision et autorise monsieur le maire à signer le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

7) REGIME INDEMNITAIRE 2009

Faisant suite aux débats relatifs à l'octroi d'un régime indemnitaire aux agents de la collectivité, le maire propose que soient reconduites les dispositions précédentes – selon la délibération du 02 octobre 2008 à la seule modification suivante : versement mensuel pour l'ensemble des agents.

Un sondage sera fait auprès des agents pour la fréquence de paiement de cette prime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'enveloppe indemnitaire proposée par monsieur le maire.

8) AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UNE ATSEM

Le maire, sur demande des instituteurs, a été sollicité sur l'opportunité d'augmenter le temps de travail d'une ATSEM, actuellement recrutée sur 25 heures. Une partie de son travail n'est pas incluse dans son emploi du temps et nécessite une heure supplémentaire par jour, ainsi la durée serait de 28 heures/35 hebdomadaires.

Les incidences financières sont les suivantes : passage de l'agent à la CNRACL d'où augmentation des cotisations patronales (+24%) soit 276 euros de plus chaque mois, et cela bien que la durée du temps scolaire ait été diminuée de 11 jours/an.

Après discussion avec les enseignants, le maire a proposé 2 h 30 supplémentaires par semaine, ainsi, les incidences financières seraient nettement amoindries compte tenu du maintien de l'agent à l'IRCANTEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de monsieur le maire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à savoir augmentation du temps de travail à 27 h 30 au lieu de 25 h.

9) REHABILITATION DU TEMPLE

Monsieur le maire informe ses collègues qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée afin de connaître les potentialités de réhabilitation du temple en vue d'y accueillir un lieu d'exposition et/ou de réception.

Les candidatures seront remises le 15 décembre prochain.

Monsieur le maire demandera aux élus de retenir un architecte et de préciser quelles missions lui seront confiées.

Le conseil municipal ne se prononce pas sur la question.

9 bis) TRAVAUX COMPLEMENTAIRES à « Bois Gentil »

Il convient de prévoir 1 km environ de réseau à changer (assainissement, eau potable).

Réfection de 1.3 km rue et trottoir

Après consultation l'entreprise retenue est AZIMUT INGENIERIE pour un coût de 750 € pour un diagnostic et un APS. La société devra en outre réaliser un plan des réseaux suite au passage d'une caméra.

10) SUBVENTIONS

Monsieur le maire informe les élus de plusieurs courriers reçus afin d'obtenir des subventions.

- Association Française des Sclérosés en Plaques
- Ecole Elémentaire de SAINT AULAYE
- Maisons Familiales Rurales
- Téléthon
- Projet TBI à l'école primaire
- Centre de loisirs – demande de versement selon échéancier de la subvention annuelle

Monsieur le maire propose les subventions suivantes :

- Association Française des Sclérosés en Plaques : à revoir pour 2009
- Ecole Elémentaire de Saint Aulaye: 15 €uros sont sollicités par enfant
 - 1 élève à SMR
 - 11 élèves à SML
 - 2 élèves à LRC
 - 6 enfants (CM1 et CM2) pour une classe verte x 25€uros

Maisons Familiales Rurales : 30 €/élèves selon délibération du 7 août 2008 : 1 élève à SMR et 1 élève à SML.

- Téléthon : 150 €
- Projet TBI à l'école primaire : coût environ 3 000 €, reste à la Commune environ 20 % soit 600 € à 700 €
- Centre de loisirs : paiement de la subvention globale en 4 fois

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ces propositions.

11)RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL PAYS DRONNE DOUBLE

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'activité pour l'exercice 2007 remis par le Syndicat Intercommunal Pays Dronne Double conformément aux dispositions des articles L 5211-39 et L 5211-40 du CGCT.

Monsieur le maire demande à ses collègues de délibérer sur ce rapport et précise qu'il est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce rapport.

12) PASS FONCIER

Monsieur le maire informe les élus, qu' un constructeur nous propose l'acquisition des lots n° 26 et 27 au nom de ses clients, dans le cadre du PASS Foncier de la Loi Borloo, la commune doit abonder à hauteur de 3 000 € / lot, pour une maison à 15 €/ jour.

Monsieur le maire demande à ses collègues de délibérer sur le principe d'octroi d'une aide d'un montant forfaitaire de 3 000 € sur les lots issus des lotissements communaux pour les bénéficiaires éligibles au PASS Foncier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Un arrêté ponctuel indiquera le nom et les coordonnées de l'acheteur bénéficiaire de cette

disposition.

13) AMENAGEMENT FONCIER SML

Monsieur le maire délégué fait une synthèse de la réunion publique du 8 décembre dernier, cent cinquante personnes ont assisté à cette réunion, il précise que :

- Procédure phase préalable 18 mois
- Enquête publique en fin de procédure
- Arrêté préfectoral fixant les prescriptions environnementales
- Délibération du Conseil Général ordonnant l'opération et fixant le périmètre
- Phase opérationnelle 36 mois

14) LOGEMENT DE LA RONZE SML (travaux)

Des travaux de remise en état sont à prévoir au logement de la Ronze. Ils seront réalisés en partie par les agents des services techniques. Electricité et sanitaires par des artisans.

Avis favorable à l'unanimité.

15) TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES - SML

Monsieur le maire délégué propose d'augmenter les tarifs de location de salle des fêtes.

Tarifs actuels : - location WE : 90 €

- Avec chauffage : +53 €
- Caution : 300 €

Proposition : - location WE : 100 €

- Avec chauffage : + 60 €
- caution : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte la proposition du maire délégué.

16) MAITRISE D'ŒUVRE POUR ETUDE DE FAISABILITE DU LOTISSEMENT DU BOURG DE SMR

Monsieur le maire délégué informe le conseil municipal qu'une étude de faisabilité pour le lotissement communal de SMR a été lancée, plusieurs cabinets d'études ont été consultés, le cabinet CONFOULAN propose 500 €.

Dans un premier temps, la consultation portait sur la création de 5 à 6 lots. Dans un second temps, la consultation sollicitait un diagnostic et une étude de faisabilité.

Un débat s'en suit sur l'opportunité de réaliser ce lotissement communal.

Monsieur le maire délégué demande un vote, monsieur le maire souhaite un vote à bulletins secrets.

Mise en place du vote pour la question suivante :

Etes-vous d'accord pour engager une étude de faisabilité sur l'avant projet de lotissement à Saint Michel de Rivière ?

Résultat : 23 Votants (dont 2 procurations) - 23 exprimés

Vote 11 OUI et 12 NON

Le dossier n'est pas validé par le conseil municipal.

17) REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – SMR

Attribution de maîtrise d'œuvre après consultation de trois cabinets d'architecture et analyse de leurs propositions à Monsieur CHARBONNIER pour un montant de 2 820 €uros HT.

Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 00